SYNDICAT D'INITIATIVE DE
JAMBES
&ENVIRONS

UNE BALADE DU BOIS BRÛLÉ... AUX BORDS DE MEUSE

À PROXIMITÉ

Parking au fond de
l'Allée du Parc Astrid
Durée : de 2h40
Longueur du parcours : 8,3 km

www.sijambes.be
081 24 64 43

Éditeur responsable : Jean-Paul Noel - Avenue Jean Materne, 162 - 5100 Namur (Jambes)

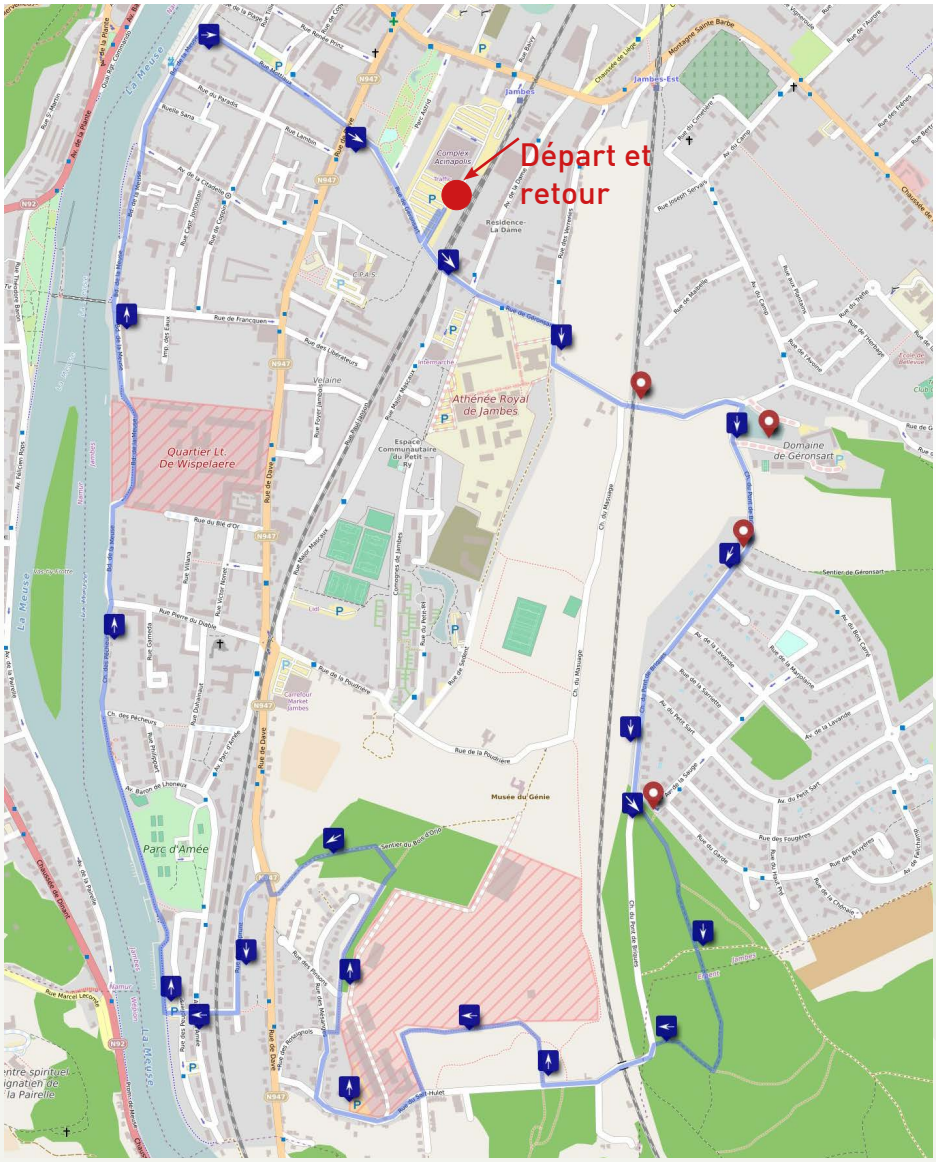

Nous vous proposons cette balade entre nature et bords de Meuse. La Forêt Domaniale du « Bois Brûlé » vous accompagne au long de ces 8,3 km.

Vous souhaitez vous aérer, marcher, flâner ou même découvrir Jambes et ses noms de rues, pas de problème ! Cette balade s'accompagne d' informations qui sont disponibles grâce aux liens vocaux ou aux notices.
Il est aussi possible de vous diriger à l'aide de notre carte interactive sur https://www.sijambes.be/carte-interactive-balade-du-bois-brule-aux-bords-de-meuse-2021/

Belle découverte ! Profitez autant que vous le souhaitez !
Vous pouvez commencer votre balade par le Parc Reine Astrid, en partant de la Galerie Détour (si vous souhaitez visiter notre galerie d'Art contemporain - sur réservation : www.galeriedetour.be). Ensuite prendre à droite vers le parc. Au bout de l'allée, prendre à gauche.

Continuez sur la rue de Géronsart à droite

À votre gauche, vous avez la rue des Verreries (anciennement rue des Sarts). Elle tire son nom des établissements de la société « Verrerie de la Meuse » qui y étaient implantés de 1876 à 1931. Cette industrie employait une centaine de personnes et produisait principalement de la gobeleterie et des verres de quinquets (lampes à huile).
Pour en savoir plus : http://www.sijambes.be/les-verreries-jambes/

À l'embranchement, prenez à gauche

À votre droite se trouve la rue de Sedent. Cette rue doit son nom à Sedana, le serain, cours d'eau, endroit humide où se trouve un ruisseau.
Il y avait là également l'ancienne ferme de Sedent, une habitation qui existait déjà en 1700 et qui compte parmi les plus vieilles habitations de Jambes. La ferme perdit sa vocation agricole suite à l'expropriation de ses terrains au profit de l'Athénée royal de Jambes construit à proximité.

Passez sous le petit pont

À votre droite se situe le Chemin du Masuage. Les Masuis ou Masuirs étaient des manants ou parfois des bourgeois-propriétaires qui recevaient du prince-évêque de Liège une propriété modeste et des champs en Masuage. Leurs maisons, fort modestes, et les terres qu'ils exploitaient étaient désignées sous le vocable de Masuages. Les plus anciens masuages de Jambes semblent remonter au XII[e] siècle.

Prenez à droite vers le chemin du Pont de Briques et longez le petit plan d'eau de Géronsart

Au X[e] ou XI[e] siècle, un certain Gérold décide de défricher un vallon solitaire. Le lieu essarté par Gérold gardera son nom et on le désignera Géroldsart. Ce nom sera transformé par la suite en Géronsart. D'autres sources parlent de vallon de Gérard ou sart de Gérard.
Pour en savoir plus : http://www.sijambes.be/labbaye-de-geronsart/

Continuez tout droit sur le chemin du Pont de Briques

Ce chemin menait à l'ancienne briqueterie de Jambes. En 1929, A. Baillet-Piret, entrepreneur à Jambes, achète une terre à Joseph Lemercinier. De ce terrain, d'une superficie de 80 ares environ, situé entre la rue de Géronsart, le chemin de fer et l'Orjo, il utilise une partie pour y installer une briqueterie.

Entrée du « Bois Brûlé »

La Forêt Domaniale « Le Bois Brûlé » dépend du Département de la Nature et des Forêts - DNF, qui met en œuvre le Code forestier, les lois sur la conservation de la nature, sur les parcs naturels, sur la chasse et sur la pêche en concertation avec les milieux concernés. Ce domaine présente une riche faune et flore. Cette dernière varie du sapin au chêne, frêne et bien d'autres essences.

Pour s'y promener en toute sécurité, il est indispensable de vérifier les dates de chasses et battues qui sont encore autorisées jusque mi-février de chaque année. Pour s'en assurer vous pouvez contacter la Direction de la Chasse et de la Pêche (à Jambes) - 081 33 58 50. Le panneau didactique (voir ci-contre), reprend quelques recommandations reprises également à la fin du document.

À la sortie du Bois Brûlé, descendez vers le bois communal du Sart-Hulet

Pour en savoir
http://www.sijambes.be/nos-balades/

Après le Sart-Hulet, empruntez la rue des Mésanges vers le sentier du Bois d'Orjo

Prenez le passage de la rue de l'Emprunt vers les bords de Meuse

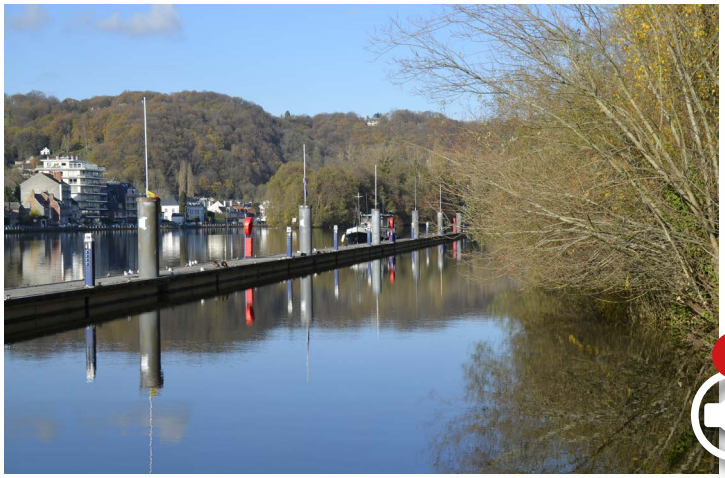

1 Amée : extrémité sud de la commune, mi-partie sur Jambes, mi-partie sur Dave. À l'époque romaine, la villa d'un certain Ameeus s'y dressait. La propriété d'Amée, domaine de 19 hectares, fut achetée par Armand de Lhoneux et son épouse Hortense Moncheur. Ils y firent édifier le château dit d'« Amée » en 1873. Ils y vivaient en été, alors que le reste de l'année ils se partageaient entre leur hôtel de la rue Saint-Loup en hiver et la résidence de Sevry pendant les vacances.

2 Avant même l'installation d'un port de plaisance à proximité du Pont de Jambes, la plage de Jambes fut aménagée à la fin de XIX[e] siècle. Elle se situait une centaine de mètres en amont du Pont de Jambes, le long du boulevard de la Meuse, et les baigneurs y accédaient par la rue de la Plage.
Les premières installations en bois furent emportées par les grandes inondations de 1925-1926 et la plage fut alors réaménagée dans des matériaux plus solides.

Afin de préserver la qualité biologique des endroits que vous traversez, il convient de

RESTER SUR LES SENTIERS
RESPECTER les cultures et les prairies,
ne pas cueillir ou ramasser les fruits.
RESPECTER LES INTERDICTIONS propres au site :
ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...
RAMENER SES DÉCHETS - ne pas laisser de traces de son passage.
ÊTRE DISCRET - respectueux et courtois vis-à-vis des autres usagers.
GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN - le tenir attaché,
l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment.

Pour en savoir plus sur l'origine des noms de rues à Jambes,
un ouvrage est disponible en nos bureaux et sur http://www.sijambes.be/les-ouvrages/